

Département
Des Deux-Sèvres

Arrondissement
De Bressuire

Siège :
2 Rue Marcel Morin
79100 THOUARS CEDEX
Tél. 05.49.66.01.06

République Française

S E V T

SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 12 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze du mois de décembre le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 1 ^{er} décembre 2025	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 20 Absents excusés : 16 Absents : 0 Votants : 21 (dont 1 pouvoir)
--	--

PRESENTS :

M. AUBRUN Thomas ; M. BARREAU Dominique ; M. BICHOT Sébastien (suppléant) ; M. CHEVALLIER Jérémy ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DANGER Jean-Louis ; M. DORET Michel ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; Mme GELÉE Maryline ; M. JOZEAU Jacky ; M. MONTIBERT Jean-Paul (suppléant) ; M. NERBUSSON Joël ; M. NOIRAUD Bernard ; M. PILLOT Jean ; M. POUPIN Pascal ; M. QUINAULT Sébastien (suppléant) ; M. RENAUD Denis ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES :

Mme BAUDELOT Chantal ; M. BICHON Laurent ; M. CESBRON Patrice ; M. CHARBONNEAU Claude ; M. CHAUVIN Hervé ; M. DABIN Michel ; M. DUPAS Bruno ; M. LIGNE Alain ; M. MOTARD Jérôme ; Mme NOLOT Monique ; M. POYAU Jean-Michel ; Mme RICHARD Françoise ;
M. AIGUILLOU Mickaël est remplacé par M. QUINAULT Sébastien ;
M. FUZEAU Bruno est remplacé par M. MONTIBERT Jean-Paul ;
M. WOJTCZAK Richard est remplacé par M. BICHOT Sébastien ;
M. JEUDI Daniel a donné pouvoir à M. PILLOT Jean ;

ABSENTS :

Secrétaire de séance : M. NERBUSSON Joël

MARCHÉ - TRAVAUX
ADHESION À LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE
D'ENERGIE ELECTRIQUE COORDONNEE PAR LE SECO POUR 2028-2029

Vu le Code des collectivités territoriales,
Vu le Code de la commande publique,

M. le Président expose la situation :

- Considérant l'obligation des gros consommateurs d'énergie électrique depuis 2016 de mettre en concurrence les opérateurs du marché,
- Considérant que le volume d'achat est un facteur important pour obtenir des conditions favorables,
- Considérant que le facteur qui influe le plus sur le prix proposé par le fournisseur est le profil de consommation de l'acheteur,

Les Présidents des services d'eau suivants proposent la constitution d'un groupement de commandes. Ce groupement a pour objet de passer un accord cadre et des marchés subséquents avec un ou des opérateurs du marché pour un volume global de l'ordre de 25 GWh/an. La mise en concurrence fera l'objet d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage par un opérateur spécialisé. Ce dernier vérifiera la compatibilité des profils de consommation des membres et proposera le cas échéant un allotissement garantissant un prix optimal pour chacun.

M. le Président fait lecture du projet de convention de groupement de commande.

La liste des membres du groupement est la suivante :

Structures
SPL CEBRON
SECO
SEVT

Les membres s'accordent sur un partage des frais de publicité de la consultation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage à parts égales.

Les contrats seront passés pour les années 2028 et 2029.

M. le Président précise que chaque membre du groupement est amené à prendre une délibération concordante approuvant la constitution du groupement, l'adhésion de la structure et le paiement des sommes issues du partage des frais de consultation.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ APPROUVE la proposition du Président de constituer un groupement de commandes en vue de l'achat d'énergie électrique,
- ✓ APPROUVE l'adhésion de la structure à ce groupement,
- ✓ AUTORISE le Président à signer la convention de groupement de commandes,
- ✓ AUTORISE le Président à procéder aux inscriptions budgétaires et au paiement des sommes à la charge de la structure résultant de la consultation.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFERETEAU

